



HAL
open science

Le prestre et le leu - édition, traduction et notes d'après Berlin Deutsche Staatsbibliothek Hamilton 257

Corinne Pierreville, Céline Guillot-Barbance, Gauthier Grüber

► To cite this version:

Corinne Pierreville, Céline Guillot-Barbance, Gauthier Grüber. Le prestre et le leu - édition, traduction et notes d'après Berlin Deutsche Staatsbibliothek Hamilton 257. 2023, <https://txm-bfm.humanum.fr/txm/>. hal-04279677

HAL Id: hal-04279677

<https://hal.science/hal-04279677v1>

Submitted on 27 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



BASE DE FRANÇAIS MÉDIÉVAL PROJET FABLIAUX

Le Prestre et le leu

édition et traduction

par Corinne Pierreville en collaboration avec Céline Guillot-Barbance

Lyon, ENS de Lyon

Base de français médiéval & Projet Fabliaux, 2023

Transcription normalisée : Base de français médiéval, <http://txm.bfm-corpus.org>
Identifiant du texte : [fabliaux/PrestreLeu_Berlin-257](http://txm.bfm-corpus.org/fabliaux/PrestreLeu_Berlin-257)

Comment citer ce texte : Anonyme, *Le Prestre et le leu*, édité et traduit par Corinne Pierreville en collaboration avec Céline Guillot-Barbance.
Publié en ligne par l'ENS de Lyon dans la Base de français médiéval, Projet Fabliaux, 2023.
http://catalog.bfm-corpus.org/fabliaux/PrestreLeu_Berlin-257

Licences :



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENSE

Texte et suppléments numériques



Notes philologiques et traduction

Biblissima!





Table

Édition [p. 3](#)

Traduction [p. 4](#)

Crédits

Responsable scientifique : C. Pierreville

Transcription et relecture des textes : C. Pierreville, B. Laïd,

C. Guillot-Barbance, A. Lavrentiev, A. Pinche

Notes philologiques : C. Pierreville, B. Laïd

Traduction : C. Pierreville

Ingénierie de la chaîne éditoriale : J. Nuguet

Philologie numérique et administration du corpus : A. Lavrentiev

Reconnaissance automatique de texte manuscrit : A. Pinche

Mise en page : N. Pontal

Le projet Fabliaux est financé par l'ÉquipEx Biblissima+

- ANR-21-ESRE-0005 (2022-2023).



Édition

par Corinne Pierreville en collaboration avec Céline Guillot-Barbance

[62v]

<colonne a>

[U]n prestre maneit en Chartein,
s'amoit la fame a .i. vilein.
Le vilein, qui garde s'en prist,
4 en la voie une fosse fist
par ou cil seut venir laienz.
.i. leu vint la nuit et chiet enz
car la nuit estoit trop obscure.
8 Le prestre par mesaventure,
si com soleit, est revenuz :
einz ne sot mot, s'est enz chaüz.
La¹ dame, cui il anuioit
12 du proverre qui tant tarjoit,
a sa meschine dit : « Cha va
savoir se cel sire vendra. »
La meschine est par la venue :

<colonne b>

16 en cele fosse rest cheüe.
Li vilein par mein se leva,
vers sa fosse droit en ala.
Ce qu'il queroit trueve et jura
20 que chascun son loier avra.
Le leu tua, et esbourssa
le prestre, et la garce enchaça.
A ceus avint grant meschaance
24 et au vilein bele chaance.
Li prestres honte li fesoit,
li leu ses bestes estrangloit.
Chascun d'eus acheta molt chier,
28 cil son deduit, cil son mengier.

Explicit

1. Correction dans le manuscrit : « con » remplacé par « L ».



Traduction

par Corinne Pierreville

[62v]

<colonne a>

Un prêtre habitait dans la région de Chartres¹
et aimait la femme d'un rustre.
Le paysan, qui s'en aperçut²,
4 creusa une fosse sur le chemin
par où il avait coutume de venir chez lui.
Le soir, un loup survint et y tomba
car il faisait nuit noire.
8 Le prêtre, pour son malheur,
revint par là, comme à son habitude :
il ne savait rien du piège et tomba à l'intérieur³.
La dame, qu'inquiétait beaucoup
12 le retard du prêtre,
dit à sa servante : « Pars
savoir si ce monsieur viendra. »
La servante passa par là :

<colonne b>

16 elle tomba à son tour dans la fosse.
Le paysan se leva tôt
et s'en vint droit vers la fosse.

1. Le fabliau est dépourvu de titre dans le seul manuscrit qui l'a conservé. Montaiglon et Raynaud l'ont dénommé *Le prêtre et le loup* (tome 6 p. 51) et tous les éditeurs les ont imités. Ce titre évoque la fable plus que le fabliau. Il existe d'ailleurs dans les *Ysopets* de Marie de France un conte de vingt octosyllabes, doté du même intitulé. Un prêtre veut y apprendre à un loup à lire l'alphabet et celui-ci, dévoilant sa pensée, finit par dire « agneau, agneau ». Bien que Jean Dufournet affirme que le fabliau qu'il édite « ne se distingue guère d'une fable » (p. 361), par sa brièveté sans doute, l'écart entre ces deux genres nous paraît sensible. Certes, leurs dénominations dérivent du même étymon latin *fabula*, le récit fictif. Mais dans le fabliau, le loup n'est doté ni de raison, ni de parole. Il n'est pas anthropomorphisé et affiche un comportement purement animal : il tue les bêtes du *vilain* pour se nourrir. Le fabliau s'ancre dans un espace-temps familier de l'auditoire, la région de Chartres. Quelques vers esquissent les réalités de la vie rurale : le foyer du paysan, composé de son épouse et d'une servante, sa lutte quotidienne contre les bêtes décimant ses troupeaux. Les relations adultères tissées par des membres de l'Église avec une femme du peuple sont topiques dans les contes à rire et l'anthologie de Jean Dufournet en fournit plusieurs autres exemples. La fable du *Prêtre et du loup* a pour fonction de transmettre une morale : la bouche révèle toujours la pensée. Cette morale est moins nette dans le fabliau, même si elle pourrait se résumer à « on paie cher ses erreurs » ou « un méfait est toujours puni ».
2. Dans ce fabliau, le *vilain* n'a pas la sottise du *vilain* de Bailleul ou du Gombert de Bodel : il découvre les manœuvres de son épouse et réussit à les contrecarrer.
3. Jean Dufournet propose de voir au vers 10 un « système de parataxe épique, où s'(si) adverbe joue le rôle d'une conjonction de temps, telle que *avant que, jusqu'à ce que* ... ». Pour nous, il pourrait s'agir simplement d'un *si* adverbial jouant un rôle de conjonction de coordination : « il n'en [= du piège qui lui était tendu] sut jamais rien et tomba dans la fosse ». La forme *einz* n'est pas à nos yeux l'adverbe issu de *antius* signifiant « avant, auparavant, jusqu'à maintenant », mais une graphie de l'adverbe *onc/ onques* (< *unquam*), signalée par Godefroy (vol. 5 p. 599), qui associé à l'adverbe de négation *ne*, constitue une négation partielle au sens de « ne ... jamais ».



Il y trouva ce qu'il cherchait et jura
20 que chacun aurait son dû.
Il tua le loup, il émascula⁴
le prêtre et il chassa la servante⁵.
Il leur arriva un grand malheur
24 et le rustre eut une belle chance.
Le prêtre le déshonorait,
le loup étranglait ses bêtes.
Chacun d'eux paya fort cher,
28 l'un son plaisir, l'autre sa nourriture.

Fin

-
4. Jean Dufournet traduit « il rançonna le prêtre », mais le verbe *esbourser* a sans doute plutôt le sens de « châtrer » (voir DMF *esbourcer*, *esbourser*). Il n'est pas exclu cependant que le verbe soit pris simultanément dans ces deux sens et que le prêtre soit à la fois émasculé et rançonné, comme dans le *Prêtre crucifié*. Son châtement suscite un rire cruel : il est puni par là où il a péché, lui qui aurait dû respecter le vœu de chasteté formulé lors de son ordination.
5. Que le prêtre adultère et le loup sanguinaire soient punis pourrait sembler répondre à une forme de justice immanente, mais comment expliquer le châtement de la servante qui n'a fait qu'obéir à l'ordre qu'on lui avait donné ? Aux yeux du paysan, son renvoi s'impose car elle a pris le parti de sa maîtresse contre celui de son maître. Le substantif *garce*, utilisé à son propos au vers 22, s'est d'ailleurs vite chargé de connotations péjoratives et l'on est passé de la jeune fille de basse condition à la femme de mauvaise vie. Son personnage paraît relégué au rang de quantité négligeable puisqu'il n'en est plus fait mention par la suite. Elle disparaît des vers 25-26 qui en reviennent à une organisation binaire pour rappeler les agissements du prêtre dans un octosyllabe, et les actes du loup dans l'autre.